

Le pasteur de Mézières : et LL. EE. de Berne

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **34 (1896)**

Heft 29

PDF erstellt am: **22.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-195633>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CONTEUR VAUDOIS

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Pour les annonces, s'adresser exclusivement à
L'AGENCE DE PUBLICITÉ HAASENSTEIN & VOGEL
PALUD, 24, LAUSANNE

Montreux, Genève, Neuchâtel, Chaux-de-Fonds, Fribourg,
St-Imier, Delémont, Bienne, Bâle, Berne, Zurich, St-Gall,
Lucerne, Lugano, Coire, etc.

Rédaction et abonnements :
BUREAU DU « CONTEUR VAUDOIS, » LAUSANNE

SUISSE : Un an, fr. 4,50; six mois, fr. 2,50.

ETRANGER : Un an, fr. 7,20.

Les abonnements datent des 1^{er} janvier, 1^{er} avril, 1^{er} juillet et 1^{er} octobre.
S'adresser au Bureau du journal ou aux Bureaux des Postes.

PRIX DES ANNONCES

Canton : 15 cent. — Suisse : 20 cent.

Etranger : 25 cent. — Réclames : 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Le pasteur de Mézières

et LL. EE. de Berne.

Le récit suivant, emprunté à l'intéressant ouvrage de M. Ch. Pasche, la *contrée d'Oron*, nous montre toute la rigueur avec laquelle LL. EE. sévissaient contre ceux qui se permettaient la moindre observation au sujet des ordonnances émanant de leur volonté souveraine.

Un jour, à la sortie d'une séance du Consistoire, à Mézières, on vint à parler de la prétention formulée par M. de Diesbach seigneur de Carouge et de Mézières, de faire payer la dime des pommes de terre. Prenant part à la conversation, le pasteur Martin dit entre autres :

Votre Seigneur vous demande la dime des pommes de terre; vous êtes à la veille d'avoir un procès à soutenir à cet égard; la question me paraît facile à résoudre; elle dépend de celle-ci : Les pommes de terre, dont la culture est introduite depuis peu de temps dans le pays, doivent-elles être considérées comme une graine ou comme un légume?... Qu'en pensez-vous, monsieur l'assesseur ?

— Ma foi, monsieur le ministre, les pommes de terre ne sont pas mieux une graine que les choux !

— Donc, elles ne doivent point payer la dime, c'est le moment de le représenter avec force.

Le Châtelain Reymond, secrétaire du Consistoire, s'empressa d'aller dénoncer, en les dénaturant, les propos tenus par le pasteur de Mézières, à M. de Diesbach, qui les transmit immédiatement au Sénat de Berne. La dernière phrase fut surtout considérée comme attentatoire aux droits souverains de LL. EE.

Une accusation de haute trahison fut aussitôt décrétée contre le pasteur Martin. Au milieu de la nuit, une troupe d'hommes masqués, agents de la police bernoise, envahit la cure de Mézières, met les papiers sous scellés, enlève le pasteur et le conduit dans les prisons de Berne comme un vil criminel.

Distrain de ses juges naturels, mis au secret, soumis à une enquête sévère, M. Martin vit pourtant son innocence reconnue et proclamée; après quatre mois de détention, un arrêt de l'avoyer et Conseil souverain, en date du 4 avril 1791, lui ouvrit les portes de son cachot et lui alloua une indemnité de cent louis d'or. LL. EE. donnèrent le même jour communication de ce résultat à la vénérable Classe de Payerne, Avenches et Moudon, en l'avisant qu'elles avaient donné les ordres nécessaires pour la réintégration solennelle du dit ministre Martin. Quant au délateur Reymond, il fut censuré et destitué.

Le retour du pasteur Martin dans sa paroisse s'effectua les 11 et 12 avril 1791; il fut un véritable triomphe et en même temps une manifestation politique. Déjà avant d'arriver à Lucens, la population rassemblée arrêta sa voiture et lui offre des rafraîchissements. A Lucens, des cris de joie l'accueillent et l'obligent à un nouvel arrêt.

La jeunesse de Moudon l'attend à mi-chemin de Lucens et, de là, escorte sa voiture jusqu'en ville pendant que le canon tonne. A Moudon, toute la population est sur pied et accompagne M. Martin chez M. le capitaine Bourgeois, où il doit passer la nuit.

Pendant la soirée, la musique de la jeunesse se réunit sous ses fenêtres pour lui donner une sérénade soulignée par le bruit du canon.

Le lendemain, 12 avril, une quantité de paroissiens de Mézières arrivent à la rencontre de leur pasteur avec un char rempli de musiciens qu'ils avaient fait venir de Lausanne. M. Martin est ainsi accompagné par une immense escorte d'amis.

A l'hôtellerie de Bressonnaz, un héraut se présente au-devant du cortège et l'arrête au nom de quelques centaines de paroissiens de Mézières venus pour rendre hommage à la vertu persécutée en la personne de leur pasteur. La foule, rangée en deux haies, entoure les voitures, des discours sont échangés, puis deux vieillards invitent M. Martin à s'approcher d'une collation qui lui est offerte sur un autel décoré de ses armes entourées de verdure et portant cette inscription en lettres d'argent : *Au triomphe à jamais mémorable de l'innocence persécutée.*

Le signal du départ pour Mézières est donné; les voitures ont peine à se frayer un passage au milieu de tout le peuple qui les accompagne et la musique continue à égayer cette marche triomphale. Devant la cure de Mézières, M. Martin est reçu par une salve d'armes à feu qui se répète jusqu'à minuit et ne cesse que faute de poudre. M. Martin est enfin rendu à sa famille; il est dans les bras de sa femme et de sa mère, entouré de ses enfants.

Ces touchantes manifestations de respect et d'affection qui marquèrent le retour du pasteur de Mézières étaient destinées, avant tout, à célébrer le triomphe de l'innocence, à flétrir la basse dénonciation du secrétaire Reymond; toutefois, elles avaient aussi une portée politique: elles visaient le régime sous lequel le pays de Vaud était courbé. Si elles louaient la justice de LL. EE., elles proclamaient aussi l'arbitraire de leur gouvernement. Parmi les paroissiens de Mézières qui étaient le retour de leur pasteur, il y avait des patriotes vaudois qui espéraient en l'avenir.

Le bailli de Moudon le comprit ainsi; averti de ce qui se passait il fit promptement atteler sa voiture, prit en passant son châtelain à Moudon et vint à Mézières pour s'assurer par lui-même de l'état des esprits. Trouvant tout en ordre et le peuple dans la joie, il tourna bride et rentra dans son château de Lucens.

Ce fut une triste campagne pour LL. EE. Malgré tout ce qu'elles firent pour atténuer la faute commise, tout le pays prit fait et cause pour le pasteur de Mézières. De là, une défiance et un mécontentement qui contribuèrent à préparer la révolution.

Auberson, le 13 juillet 1896.

Monsieur le Rédacteur du *Conteur vaudois*,
Lausanne.

Monsieur,

J'aime beaucoup lire votre journal, et je jouis vraiment du bon sens, de l'esprit et de la gaieté de bon aloi de ses articles, mais je vous avoue que j'ai été surpris et légèrement chagriné de lire, samedi dernier, l'article intitulé : *Tous professeurs.*

La conclusion de M. Regard me fait penser aux raisins trop verts de la fable.

Si M. Regard a, comme il l'avoue si ingénument, appris assez mal les langues anciennes, et si plusieurs séjours en Allemagne ne lui ont permis que de s'acheter un cigare et de s'offrir une chope, qu'est-ce que cela prouve en défaveur de ceux qui ont été plus studieux ou plus intelligents? Est-ce que tous ceux qui ont appris les langues mortes et vivantes sont obligés d'arriver au même piètre résultat que M. Regard?

D'après Larousse, une des significations du mot professeur est : *enseigner*. Or, celui qui enseigne professe, et il est professeur, et pas n'est besoin d'un diplôme pour avoir le droit d'enseigner à d'autres ce que l'on sait.

Et puis, quelle charité dans cet article! Comme on y sent le *béchage* à chaque ligne! Mais qu'ont donc fait ces pauvres professeurs à ce doux M. Regard? S'il y a des ignorants et des vaniteux, avec tant soit peu de perspicacité, on arrivera à les découvrir et on se passera de leurs services, mais cela n'implique pas que la grande majorité des professeurs soit des incapables. Le diplôme ne fait pas le professeur, et, à côté d'imposteurs diplômés, il y a des non diplômés capables et consciencieux. Quant à la différence entre le titre de maître et celui de professeur, elle s'établit d'elle-même: il y a des professeurs qui ne seront jamais maîtres, et des maîtres qui n'ont jamais été professeurs. Le titre de maître est plus ronflant, plus sonore, mais il tombe en désuétude et ne s'applique plus guère qu'aux instituteurs primaires et aux maîtres de la science, des arts et des corps de métiers. Du reste, je le trouve plus prétentieux que celui de professeur, qui indique la profession de celui qui se l'attribue.

Qui s'en prend s'en sent, dit le proverbe. Eh bien, oui, je m'en sens. J'ai appris l'allemand et je le parle comme le français; j'ai appris l'anglais et il m'a servi à autre chose qu'à acheter des cigares et de la bière. Et, comme je ne suis pas né avec une fortune dans mon berceau, j'ai été tout heureux de pouvoir, quoique non diplômé, me coiffer, selon la belle expression de M. Regard, du titre non usurpé, à mon sens, de professeur, et de gagner honnêtement ma vie. Du reste, intitulez-vous maître ou professeur, les connaissances acquises resteront les mêmes. Il y aura toujours des cancras et des donneurs de leçons (mais pas de leçons de tact); il y aura toujours de plus ou moins bons professeurs ou maîtres, à votre gré, diplômés ou non, comme il y aura dans les journaux, généralement bien rédigés, des articles plus ou